

# La Hadopi chasse les clones de sites pirates

L'autorité a présenté des pistes pour contrer les annuaires de liens de téléchargement

**U**n coup de tonnerre dans le petit monde du téléchargement illégal : le 28 novembre 2016, le site Zone Téléchargement est fermé par la gendarmerie au terme d'une enquête commencée en 2014, et ses administrateurs sont interpellés.

Aussitôt, des copies plus ou moins fidèles du site original, le principal annuaire francophone de liens de téléchargement illégal, apparaissent en ligne. La plupart ne dureront pas longtemps : ils reprennent l'apparence de Zone Téléchargement, mais pas son contenu. Près d'un an après la disparition du site, un seul semble avoir vraiment repris le flambeau, un clone hébergé sur un nom de domaine en .ws (correspondant aux îles Samoa).

## Une équipe très active

Si ce « nouveau Zone Téléchargement », l'un des sites les plus fréquentés de France, connaît un succès important – au point d'approcher le trafic de son prédécesseur – c'est notamment parce qu'il fonctionne autour d'une équipe très active d'*uploaders* (ceux qui mettent en ligne les fichiers), note la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'organisme chargé de lutter contre le téléchargement illégal, dans une étude publiée le 9 octobre.

La quasi-totalité des contenus mis en ligne sur le site sont, en effet, le fait d'une poignée de comp-

**Des mesures testées à l'étranger pourraient être efficaces, comme passer des accords avec les moteurs de recherche**

tes utilisateurs – quatorze ont mis en ligne 90 % des contenus –, sans que l'on puisse savoir si ces derniers correspondent ou non à des personnes différentes.

L'analyse des fichiers proposés au téléchargement par le site montre que la croissance s'est effectuée en deux étapes : de décembre à février, 1230 fichiers étaient ajoutés en moyenne chaque semaine, vraisemblablement afin de constituer un catalogue au plus vite. A partir de mars, les ajouts concernaient essentiellement de nouvelles sorties et se faisaient donc à un rythme sensiblement plus faible.

Si des clones de sites fermés apparaissent et se régénèrent en quelques mois, y compris lorsque leurs administrateurs sont arrêtés (en l'occurrence, dans le cas de Zone Téléchargement, remis en liberté après plus de trois mois de détention provisoire), le jeu du chat et de la souris est-il utile ?

Pour la Hadopi, les actions contre ces annuaires de liens restent déterminantes, ne serait-ce que

parce que les sites touchés ne retrouvent jamais le niveau d'audience de leurs prédécesseurs. Par ailleurs, la Haute Autorité estime que certaines actions antitélchargement illégal mises en œuvre dans d'autres pays pourraient avoir un effet important, comme diffuser un message explicatif sur la page d'accueil d'un site fermé ou passer des accords avec les moteurs de recherche afin d'empêcher les « clones » de remonter dans les résultats de recherche sur Internet.

## Dissimulation des liens

Dans le milieu très concurrentiel des sites de téléchargement illégal, il est courant de voir des rivaux préparer à l'avance des copies de sites populaires pour récupérer le trafic en cas de fermeture de ces derniers par les autorités. L'adresse du clone de Zone Téléchargement étudié par la Hadopi était réservée depuis 2014. Le nom

de domaine était donc prêt à accueillir une copie avant même que le site original ne soit fermé.

Surtout, la Hadopi note que le modèle économique de ces sites dépend très largement des services servant à dissimuler les liens des sites de téléchargement. Leur rôle est simple : lorsqu'un internaute souhaite télécharger un fichier, il n'est pas renvoyé directement sur la page de téléchargement, mais passe d'abord par l'un de ces raccourcisseurs de liens.

Ces services remplissent une double mission : cacher l'adresse de la page où sont hébergés les fichiers, pour compliquer la tâche des ayants droit, et afficher des publicités pendant quelques secondes. Pour la Haute Autorité, ces services sont totalement liés aux plates-formes de téléchargement : celle utilisée par Zone Téléchargement reçoit 99,98 % de son trafic depuis le site de téléchargement, selon ses observations. La Haute Autorité recommande donc qu'ils fassent l'objet de mesures spécifi-

ques, la plus simple étant de les ajouter à la liste des sites sur lesquels les grandes régies publicitaires refusent de publier leurs annonces, ce qui limiterait drastiquement les revenus que peuvent tirer les administrateurs de sites de téléchargement.

## Pas de baguette magique

Il n'existe cependant pas de baguette magique pour empêcher la réapparition de « clones », note la Hadopi. Mais un ensemble de mesures peut porter ses fruits : la nouvelle version de Zone Téléchargement ne comporte plus de pages spécialisées dans le téléchargement de musique.

Le résultat, estime la Haute Autorité, du développement combiné d'une offre légale attractive (YouTube, Deezer, Spotify, etc.) et de procédures intentées, notamment par la Sacem, contre les sites permettant le téléchargement illégal. ■

DAMIEN LELOUP